

PLAN D'AFFAIRES
PROGRAMME CMIT
« EXPLOITATION DU PROGICIEL MCNP »

Présenté par **ESMC** SARL-U
ENTREPRISE SOCIALE DE MARCHÉ COMMUN
N° RCCM: TG-LOM 2014 B 514 / N° fiscal: 145587D / N° CNSS: 42425
Adresse complète : Angle Rue Sagouda, Kiyéou et Bandjéli – Quartier Wuiti Atsati
03 BP : 30038 Lomé-Togo Numéros de téléphone : 22 19 32 71 / 93 66 62 75 / 96 00 11 85.
E-mail : esmcsarlu@gmail.com / site web : www.esmc-gacsources.com

AVERTISSEMENT (A LIRE ABSOLUMENT)

PREAMBULE

Créée le 30 Juin 2014, l'Entreprise Sociale de Marché Commun (**ESMC**) est une Société de droit OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires) qui a pour objet : « *conseils en organisation des affaires commerciales, recherche et développement de logiciels, exploitation du progiciel **MCNP**, commerce sur internet.* »

Le but de notre activité est de créer toutes les potentialités d'économies de confiance à l'échelle multilatérale qui intègre tous sans exclusion et qui fonde toutes les bases de la solvabilité. Le progiciel **MCNP** est le langage numérique de cette confiance multilatérale qui permet aux Utilisateurs d'être à la fois « **consommateurs-producteurs** » et/ou à la fois « **acheteurs-vendeurs** ». L'effet recherché est de concilier le social et le marché pour le développement durable dans le respect de l'environnement.

Avec les Utilisateurs, donc, notre mission consiste à organiser en marge de leurs propres activités lucratives non communes, « **la production commune** » au profit impartageable destinée à combler tous les écarts créés par les réductions des coûts sur toutes nos consommations. La production commune réalise donc la confiance interne par l'usage « **des bons et traites numériques** » qui entretient la confiance à l'externe grâce à la liquidité et à la solvabilité de la monnaie bancaire payée contre les bons par les « **consommateurs-producteurs communs** » et déposés sur les comptes de la plateforme **MCNP** auprès des banques.

1. Contexte et justification du programme

Les perspectives mondiales soulignent la pertinence à la répartition équitable des richesses créées par les forces productives du monde. La paix du monde, l'efficacité, la stabilité, l'efficacité économique, la sécurité et la justice sociale sont à ce prix. Le danger mondial à la pointe de la civilisation actuelle est le manque de la science de la solvabilité absolue comme en témoigne l'endettement généralisé des nations. C'est le manque cruel auquel il faut apporter la solution toute aussi absolue. Cette solution ultime est la solvabilité intégrée à la finance mondiale étant entendu que toutes les monnaies mondiales sont de la monnaie-dette.

Dans le cadre d'une prise de conscience généralisée de la nécessité de transformer durablement le système économique, il est initié les Objectifs du Développement Durable (ODD) par les partenaires au rang desquels : ONU, OCDE, UE, UA, CEDEAO, UEMOA, ETAT, Organisation de la Société Civile, Entreprises, industries du marché. Ceux-ci encouragent l'émergence des idées responsables qui comblent les failles des actions des secteurs privées et publiques auprès des populations.

C'est à cela que répond le programme CMIT. Un programme télématique, porteur de compte marchand du progiciel **MCNP**, qui vise la souscription aux bons de consommation récurrente pour tiers sans laissés-pour-compte.

Le compte marchand **MCNP** est le compte qui donne droit à toute personne physique d'appartenir à la **consommation-production commune**. La consommation production commune débouche sur l'achat de bon de consommation récurrente de façon durable pour ainsi apporter la solution de la solvabilité intégrée à la finance mondiale de l'économie.

Face au problème du risque bancaire, lié au crédit aux mains des créateurs monétaires que constituent les secteurs bancaire et financier, qui compromet dangereusement l'usage optimal du crédit à la consommation des ménages et individus, la plateforme **MCNP** se propose de se servir du **bon de consommation récurrente** pour instaurer une confiance interne à toute communauté de marché qui l'utilise. Le bon de consommation récurrente a la vertu d'être renouvelable et pérenne. Il va être utilisé comme un revenu permanent et garanti sur lequel peut être prélevé toute créance faite à son porteur.

S'agissant du crédit aux entreprises et industries, la plateforme **MCNP** se propose de se servir des bons de salaire et de bons de consommation entreprise et industrie en guise d'allocation pour la production commune en contrepartie de la consommation des biens, produits et services non-communs. A court et à moyen terme, avant la production commune effective, les fournisseurs propriétaires des biens, produits et services spécifiques sont payés par traites numériques libellés en cheque pré datés. Les chèques pré datés sont garantis par la monnaie bancaire, issue de l'achat des bons de consommation récurrente et non récurrente.

Le crédit bancaire, prêté pour l'achat de bons de consommations, retourne systématiquement et intact aux secteurs bancaires et financiers dans le compte de l'exploitant du progiciel **MCNP**. Toute traite arrivée à échéance ou non, qui est payée ou escomptée de même que tout chèque pré daté escompté ou payé à terme est déjà inclus dans l'argent issu de la vente des bons de consommation sur le compte de l'exploitant. Ceci étant, tout paiement des traites et chèques pré datés est garanti. Ces dispositions assurent aux utilisateurs de compte marchands sur la plateforme **MCNP**, la confiance généralisée du secteur bancaire mais aussi et surtout du secteur non bancaire, fournisseurs des biens, produits et services réels payés par traites numériques. L'exploitant de la plateforme **MCNP** est garant en dernier ressort de la solvabilité qui se résume à l'achat et vente centralisés des biens, produits et services de la production commune.

Le risque lié à l'octroi de tout crédit bancaire, a surement, sa solution dans ces deux propositions qu'offre le progiciel **MCNP**.

2. Contraintes liées à l'exploitation du progiciel MCNP :

Il y a une contrainte liée à l'exploitation du progiciel MCNP. Cette contrainte soulève la question suivante : ***Qui et comment rembourse-t-on les réductions des coûts de consommations non récurrentes de même que la pérennité de la consommation récurrente sur le MCNP ?***

La réponse à cette question est la suivante : L'exploitant du progiciel MCNP (l'ESMC) est l'entité qui s'engage à rembourser le déficit créé par la consommation récurrente et non récurrente. Il assure cet engagement par la production commune grâce à la subvention dite Subvention Marchande des Coûts d'Investissement et de Production Nouvelle (SMCIPN).

Pour ce faire, l'outil progiciel MCNP, en lui tout seul, constitue le moyen de toutes les capacités à réaliser les engagements pris par l'exploitant. Il s'agit de :

- La capacité à ***émettre (n) fois les traites aux fournisseurs grâce et en fonction de la somme du Capital d'achat des bons de consommation*** (la somme d'argent en espèce dépensée par les consommateurs de la production commune en paiement des deux types de consommation récurrente et non récurrente). ***Cette somme est mise en banque sur le compte de l'ESMC, Exploitant du progiciel MCNP.***
- La capacité à émettre des bons de consommation pour les entreprises, industries, ménages et les individus aussi longtemps que l'offre des fournisseurs et des distributeurs, utilisateurs de comptes marchands sera disponible.
- La capacité à émettre des bons de consommation entreprises et industries et des bons de salaire aussi longtemps que les entrepreneurs et industriels indépendants et leurs salariés conviennent de s'en servir pour produire de vrais biens, produits et services en guise de réapprovisionnement continu des marchandises préfinancées, qu'ils auront au départ affectées à la consommation récurrente et non récurrente sur le MCNP.
- La capacité à drainer la clientèle vers la plateforme MCNP et à la fidéliser durablement de sorte que sa consommation assidue et répétitive soit le remboursement pour lequel l'Exploitant ESMC s'est engagé.
- La capacité à former, grâce à l'allocation des bons de consommation industrielle et des bons de salaire aux salariés de la production commune, le capital productif commun en nature (entreprises, industries, patrimoine immobilier, brevets et certificats de recherche et développement) dont ***les titres sont destinés à renforcer, à titre de nantissements et hypothèques, la caution bancaire pour faire face aux traites émises aux fournisseurs.*** Cette allocation servant à former le capital commun est le mécanisme SMCIPN du MCNP. Contrairement aux subventions classiques, la SMCIPN n'est pas une gratuité, mais est destinée à former le capital commun de production dont le profit impartageable est réinvesti perpétuellement.

En somme, la contrainte de l'exploitation du progiciel MCNP, pour l'exploitant, ne consiste pas à rembourser en espèce bancaire les différences. Il s'agit plutôt de s'engager à servir fidèlement les détenteurs de bons de consommation récurrente et non-récurrente avec de vrais biens, produits et services. Ces vrais biens, produits et services proviennent des fournisseurs des marchandises auxquels l'exploitant alloue des traites qui peuvent se transformer en bons de consommation, en bons de salaire et au pire des cas en chèques pré datés, dont le paiement de ces derniers est assuré par l'argent qui achète les bons et qui est mis sur les comptes de l'exploitant en banque. Notons que l'exploitant détient de façon souveraine l'allocation de la SMCIPN qui assure la production commune des marchandises que vont acheter les porteurs de bons de consommation et des bons de salaire issus des traites. Cette aptitude de production commune servant à la solvabilité en dernier ressort justifie la mise en place des centrales d'achat et vente.

Ces capacités destinées à assurer la solvabilité de l'exploitant ne peuvent être réalisées qu'en fonction du respect des clauses liées à la bonne utilisation de la monnaie bancaire qui est en soi de la monnaie-dette.

Ces clauses du bon usage de la monnaie bancaire pour la solvabilité requise en faveur des utilisateurs du progiciel MCNP sont les suivantes :

- **Tout achat de Biens, de produits et de services, en espèce bancaire, doit passer par l'achat de bons de consommation récurrente ou non récurrente,**
- **Tout paiement en argent aux fournisseurs, qu'ils soient fournisseurs financiers de la monnaie bancaire ou fournisseurs de marchandises réelles doit respecter la règle de la PRK qui fractionne les montants des redevances en échéances de court, moyen et long terme. La PRK minimale est de huit(8) échéances.**
- **Tout gain sous forme d'intérêt est un bénéfice qui doit être dû en bons d'achat ou en bons de salaires et jamais en espèce bancaire.**

3. L'exploitation du progiciel MCNP, une activité non bancaire

Ce progiciel émet dans les comptes marchands, sous la forme électronique, des bons de consommation, des bons de salaire et des traites émises aux fournisseurs contre leur vente. Les moyens d'identification et d'authentification sont nécessaires pour accéder à son compte marchand sur le progiciel MCNP.

L'utilisation du compte marchand est soumise à deux modalités de paiement :

- le paiement d'avance en monnaie bancaire contre la consommation renouvelable et non renouvelable sous forme de bons consentis par les consommateurs-producteurs communs et par les bons de salaires consentis par les salariés contre leur travail.
- le paiement après-vente où des délais sont consentis en guise de traites émises aux distributeurs, aux producteurs et aux transformateurs.

L'effet recherché de l'usage des bons de consommation émis aux consommateurs, des bons de salaire émis aux salariés et des traites émises aux fournisseurs est celui de former les fonds sur les comptes de l'exploitant du progiciel MCNP auprès des partenaires bancaires et financiers. Ces fonds sont destinés au paiement par échéance des traites émises aux partenaires spécifiques fournisseurs des Biens, Produits et Services spécifiques et assurent la solvabilité de la plateforme en dernier ressort vis-à-vis de toute éventuelle créance en espèce.

Le concept Marché de Crédit en Nature Pérenne que porte le progiciel MCNP n'a de rapport avec aucune activité bancaire ou financière. Le concept MCNP n'a le sens ni d'emprunt, ni de prêt, ni d'épargne, ni de dépôt, ni de placement, ni d'action, ni d'assurance, ni d'aucune collecte ou réception de fonds, ni d'aucun transfert de fonds, ni de moyen de payement.

Le progiciel MCNP est apporteur du nouveau concept du bon usage de la monnaie dette basé sur le Compte Marchand qui loge les bons et les traites numériques pour former le capital commun de production (en espèce et en industrie) avec les clauses de la solvabilité requise, face à la dépense de la monnaie bancaire, aux redevances en monnaie bancaire, aux gains sous forme d'intérêt en monnaie bancaire et la clause du bénéfice issu du capital en banque et des biens communs de production industrielle, profits impartageables qui doivent être réinvestis et entretenus perpétuellement. Le métier du progiciel MCNP est donc un gage de la solvabilité des activités socio-économiques, porte ouverte pour tout développement durable des communautés locales et globales et non une activité financière bancaire.

4. Fonctionnement du progiciel MCNP

Avant toute opération d'achat ou de vente de Biens, Produits et Services (BPS), chaque Utilisateur, qu'il soit personne physique ou morale, doit disposer d'un compte marchand en s'inscrivant sur la plateforme **MCNP**. Cette inscription entraîne un « Frais » dont le paiement est fait par voie bancaire.

Avant de consommer de façon récurrente ou non récurrente un bien, un produit ou un service donné, chaque Utilisateur, qu'il soit personne physique ou morale doit acheter un bon de Consommation. Le montant de l'achat du bon de consommation est payé sur les comptes de l'**ESMC** auprès des banques pour faire face aux créances en espèce des fournisseurs de la plateforme.

Les Utilisateurs fournisseurs sont des distributeurs grossistes qui regroupent dans leurs comptes marchands fournisseurs les bons de consommation des acheteurs. Ces bons regroupés se transforment en traites numériques.

En cas de demande de biens stratégiques à des fournisseurs spécifiques, le paiement de ces traites numériques en espèce bancaire est fait essentiellement par voie de chèques pré-datés assortis de l'engagement formel du respect par le fournisseur de l'échéance des dates de chaque chèque.

En cas d'absence catégorique des biens, de pénurie des biens ou en cas de suspension des activités du fournisseur sur la plateforme, le cumul des traites s'échange contre des bons de consommation des marchandises futures à produire par les fournisseurs et/ou en bons de salaire. **Donc, il n'y a pas de saisie de biens sous toutes ses formes contre quelque redevance que ce soit sur la plateforme.**

Les différentes prestations de service liées aux bons et traites numériques effectuées sur la plateforme **MCNP** par les Utilisateurs de comptes marchands sont facturées.

Encore une fois, le but de cette description sommaire est qu'il est exclu l'exigibilité des bons et des traites en espèce bancaire.

5. Modèle d'autofinancement sur la plateforme MCNP

La Centrale d'Achats et de Ventes concerne les acheteurs et les vendeurs Entreprises et Industries fournisseurs des biens, produits et services spécifiques aux utilisateurs de bons de consommation.

La centrale de la production commune concerne les acheteurs et les vendeurs Entreprises et Industries, utilisateurs des bons de consommation.

Ces deux marchés « Centrale d'Achats et de Ventes » et « centrale de la production commune » agissent en action commune sur notre plateforme. Cette action commune débouche sur la vente en dernier ressort à tout titulaire de Compte Marchand personne physique et morale par l'exploitant du progiciel **MCNP** qui dispose du KABC dans tous pays.

Le but recherché est d'assurer en dernier ressort aux fournisseurs, dans le cadre de la solvabilité macroéconomique, l'achat de leurs *biens*, de leurs *produits* et de leurs *services*.

C'est donc un échange solvable par principe. Les vendeurs sont les acheteurs et les acheteurs sont les vendeurs sur la même plateforme. L'équilibre recherché pour toute solvabilité est interne à la plateforme elle-même. La recherche de la solvabilité n'est aucunement liée à une source externe.

En d'autres termes nous, Communauté de la plateforme **MCNP**, obtenons du crédit auprès des fournisseurs grossistes, importateurs et exportateurs selon la modalité de paiement par traites numériques libellées en chèques pré-datés. En contrepartie nous leur revendons, par le biais de la réduction des coûts, toutes les marchandises dont ils ont besoin.

Les écarts de nos bilans sont comblés à court, à moyen et à long termes par la compensation sous la forme de consommation réciproque.

En somme les écritures des deux côtés de nos bilans s'équilibrent par effacement des chiffres entrés contre les chiffres sortis assurant ainsi le bon usage de notre argent sur nos comptes bancaires. Notre liquidité, à cet effet, reste en banque où elle est destinée à la caution et à la garantie pour la couverture des échéances par traites numériques libellées en chèques pré-datés sans rater aucune.

6. Capacité de réaliser la garantie de remboursement des traites numériques libellées en chèques pré-datés

- A la période d'incubation (à court terme), les dépassements sur les KABC seront comblés par les KACM ;
- A moyen terme les acquisitions immobilières formeront des titres de nantissement pour fortifier le KACM dans son rôle de combler les écarts ;
- A long terme, à maturité ou à la vitesse de croisière de notre productivité, les marchés de la production commune surtout, verseront le surplus de leur production pour satisfaire la demande totale des Centrales d'Achats et de Ventes. Ceci ralentira le creusement des écarts qui finira à l'équilibre total. C'est la solvabilité qui fait le gage de la viabilité ou de la pérennité de notre modèle économique.

esmcsarlu@gacsourece.com

GLOSSAIRE

- **ESMC** : Entreprise Sociale de Marché Commun.
- **MCNP** : Marché de Crédit en nature Pérenne.
- **Production commune** : Biens, produits et services issus des biens de production non publique et non privée.
- **Consommateurs-producteurs** : Titulaires de comptes marchands dont la demande quotidienne payée en monnaie de banque constitue un acte de production.
- **Acheteurs-vendeurs** : Titulaires de comptes marchands dont l'acte d'achat en monnaie de banque constitue un acte de vente.
- **Consommateurs-producteurs communs**: Titulaires de comptes marchands individus, ménages, entreprises et industries, qui, par leurs achats des biens, produits et services de consommation par le biais des bons portés par le compte marchand participent de ce fait à la production commune.
- **Comptes marchands** : Comptes portés par le progiciel **MCNP** qui logent les bons de salaire, les bons de consommation et les traites numériques.
- **Bons de consommation** : Unités de consommation générées par les comptes marchands sur le progiciel **MCNP**.
- **Bons de salaires** : Unités de rémunération des travailleurs de la production commune portés par les comptes marchands.
- **Traites** : Fractions des unités de consommations récurrentes et non récurrentes reçus des fournisseurs contre la livraison des marchandises aux consommateurs.
- **Consommation récurrente** : Modalité de la consommation périodique répétitive à durée indéterminée ou déterminée.
- **Consommation non récurrente** : Modalité de consommation une fois pour de bon.
- **Utilisateur** : Toute personne physique ou morale titulaire d'un compte marchand sur la plateforme **MCNP**.
- **Fournisseurs** : Toute personne physique ou morale qui fournit du travail, des biens, produits, services réels et la monnaie bancaire contre des bons de consommation, bons de salaire et traites sur la plateforme **MCNP**.
- **Consommateurs** : Toute personne physique ou morale qui achète des biens, produits et services par voie de bons de consommation sur la plateforme.
- **Solvabilité** : Capacité de remboursement de toutes les créances sur la plateforme **MCNP** en nature (biens, produits et services non monétaires).
- **Liquidité** : Confiance dans les transactions induites par la disponibilité et la capacité à rendre disponible des biens de consommation de tous genres sur la plateforme **MCNP**.
- **PCK** : Période de Constitution du Capital.
- **PRK** : Période de Reconstitution de Capital.
- **KABC** : Capital d'Achat de Bon de Consommation.
- **SMCIPN** : Subvention Marchande des Coûts d'Investissement et de la Production Nouvelle.
- **Centrale d'achats et de ventes** : Centrale qui permet de permuter de façon centralisée les ventes et les achats des marchandises par voie de comptes marchands entre les entreprises et industries membres et partenaires.

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Nom du programme : Programme CMIT « Exploitation du progiciel **MCNP** » ;
2. Nom et prénom du promoteur : SAMA Essohamlon ;
3. Raison sociale : Entreprise Sociale de Marché Commun N° RCCM: TG-LOM 2014 B 514 / N° fiscal: 145587D / N° CNSS: 42425 ;
4. Nom commercial : **ESMC** ;
5. Forme juridique de l'entreprise : SARL-U ;
6. Adresse complète : Angle Rue Sagouda, Kiyéou et Bandjéli – Quartier Wuiti Atsati, 03 BP : 30038 Lomé-Togo numéros de téléphone : 22 19 32 71 / 93 66 62 75 / 96 00 11 85, E-mail : esmcjarlu@gmail.com / site web : www.esmc-gacsources.com ;
7. Localisation du programme : Dans tous pays ;
8. Ressources humaines : **300** ;
9. Nombre de personnes touchées par le programme CMIT « Exploitation du progiciel **MCNP** » :
 - Personnes physiques : minimum Deux cent soixante-quinze mille (275 000) ;
 - Personnes morales (Maisons, opérateurs économiques et opérateurs non économiques) : minimum huit mille (8 000) ;
10. Situation patrimoniale de l'entreprise **ESMC** SARL-U au 28/05/2015 :
 - a. Capitaux propres : **A insérer.**
 - b. Dettes fournisseurs : **A insérer.**
 - c. Fonds de Roulement négatif : **A insérer.**
11. Investissements :
 - a. Coût global du programme: **A insérer.**
 - b. Apport de l'entreprise : **A insérer.**
 - c. Ligne d'aval sollicité : **A insérer.**
 - d. Objet de la ligne d'aval : Traités aux éventuels fournisseurs de *Biens, Produits et Services*
 - e. Durée de constitution de la garantie : Un (01) an.
12. Résultats prévisionnels au 31/07/2016 :
 - a. Chiffre d'affaires : **A insérer.**
 - b. Résultat net d'exploitation : **A insérer.**
 - c. Capacité d'autofinancement : **A insérer.**
13. Montant total des retombées financières directes du programme à terme : **A insérer.**
14. Montant total des retombées financières indirectes du programme à terme : **A insérer.**
15. Utilité économique pour les enrôlés bénéficiaires du Compte Marchand **MCNP** : Deux cent soixante-quinze mille (275 000) personnes physiques et huit mille (8 000) personnes morales participeront à la répartition des retombées des marchés centraux **ESMC** ;
16. Numéros Comptes Bancaires
 - N° 401 816 60003 auprès de la Banque Atlantique Togo,
 - N° 63642300101 auprès d'ORABANK.
17. Numéro Floop : (00228) 96 36 95 96

I. Contexte et justification du programme

Les perspectives mondiales soulignent la pertinence à la répartition équitable des richesses créées par les forces productives du monde. La paix du monde, l'efficacité, la stabilité, l'efficacité économique, la sécurité et la justice sociale sont à ce prix. Le danger mondial à la pointe de la civilisation actuelle est le manque de la science de la solvabilité absolue comme en témoigne l'endettement généralisé des nations. C'est le manque cruel auquel il faut apporter la solution toute aussi absolue. Cette solution ultime est la solvabilité intégrée à la finance mondiale étant entendu que toutes les monnaies mondiales sont de la monnaie-dette.

Dans le cadre d'une prise de conscience généralisée de la nécessité de transformer durablement le système économique, il est initié les Objectifs du Développement Durable (ODD) par les partenaires au rang desquels : ONU, OCDE, UE, UA, CEDEAO, UEMOA, ETAT, Organisation de la Société Civile, Entreprises, industries du marché. Ceux-ci encouragent l'émergence des idées responsables qui comblent les failles des actions des secteurs privées et publiques auprès des populations.

C'est à cela que répond le programme CMIT. Un programme télématique, porteur de compte marchand du progiciel **MCNP**, qui vise la souscription aux bons de consommation récurrente pour tiers sans laissés-pour-compte.

Le compte marchand **MCNP** est le compte qui donne droit à toute personne physique d'appartenir à la **consommation-production commune**. La consommation production commune débouche sur l'achat de bon de consommation récurrente de façon durable pour ainsi apporter la solution de la solvabilité intégrée à la finance mondiale de l'économie.

Face au problème du risque bancaire, lié au crédit aux mains des créateurs monétaires que constituent les secteurs bancaire et financier, qui compromet dangereusement l'usage optimal du crédit à la consommation des ménages et individus, la plateforme **MCNP** se propose de se servir du **bon de consommation récurrente** pour instaurer une confiance interne à toute communauté de marché qui l'utilise. Le bon de consommation récurrente a la vertu d'être renouvelable et pérenne. Il va être utilisé comme un revenu permanent et garanti sur lequel peut être prélevé toute créance faite à son porteur.

S'agissant du crédit aux entreprises et industries, la plateforme **MCNP** se propose de se servir des bons de salaire et de bons de consommation entreprise et industrie en guise d'allocation pour la production commune en contrepartie de la consommation des biens, produits et services non-communs. A court et à moyen terme, avant la production commune effective, les fournisseurs propriétaires des biens, produits et services spécifiques sont payés par traites numériques libellés en cheque pré datés. Les chèques pré datés sont garantis par la monnaie bancaire, issue de l'achat des bons de consommation récurrente et non récurrente.

Le crédit bancaire, prêté pour l'achat de bons de consommations, retourne systématiquement et intact aux secteurs bancaires et financiers dans le compte de l'exploitant du progiciel **MCNP**. Toute traite arrivée à échéance ou non, qui est payée ou escomptée de même que tout chèque pré daté escompté ou payé à terme est déjà inclus dans l'argent issu de la vente des bons de consommation sur le compte de l'exploitant. Ceci étant, tout paiement des traites et chèques pré datés est garanti. Ces dispositions assurent aux utilisateurs de compte marchands sur la plateforme **MCNP**, la confiance généralisée du secteur bancaire mais aussi et surtout du secteur non bancaire, fournisseurs des biens, produits et services réels payés par traites numériques. L'exploitant de la plateforme **MCNP** est garant en dernier ressort de la solvabilité qui se résume à l'achat et vente centralisés des biens, produits et services de la production commune.

Le risque lié à l'octroi de tout crédit bancaire, a surement, sa solution dans ces deux propositions qu'offre le progiciel **MCNP**.

II. Présentation de l'entreprise

a. Dénomination

La société est dénommée Entreprise Sociale de Marché Commun en abrégé **ESMC**.

b. Forme juridique de l'entreprise

Boîte télématique, l'**ESMC** est une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARL-U) de droit OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

c. Siège social

Le siège social de l'**ESMC** est situé dans l'Angle Rue Sagouda, Kiyéou et Bandjéli – Quartier Wuiti Atsati, 03 BP : 30038 Lomé-Togo (Afrique de l'ouest), téléphone : (00228) 22 19 32 71 / 93 66 62 75 / 96 00 11 85, E-mail : esmcsarlu@gmail.com / site web : www.esmc-gacsources.com.

d. Objet social de l'entreprise

La société **ESMC** a pour objet dans tous pays et partout ailleurs :

- Conseil en organisation des affaires commerciales,
- Recherche et Développement de logiciel,
- Exploitation du progiciel **MCNP**,
- Commerce sur Internet.

Tous types d'activités dans les formes les plus diverses pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement à la création et à l'exploitation de toute société ou affaire ayant un objet similaire ou analogue au sien et ce dans tous pays par voie d'apport, de fusion, d'alliance, de souscription ou d'achat d'actions par tous autres moyens.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui pourraient se rattacher directement et indirectement à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

e. Mission de l'entreprise

La mission de l'**ESMC** consiste à organiser, en marge des activités non communes appartenant aux utilisateurs de comptes marchands, la **production commune** dont le profit impartageable est destiné à combler tous les écarts créés par les réductions des coûts sur toutes nos consommations. La production commune réalise donc la confiance interne par l'usage « **des bons et traites numériques** » qui entretient la confiance à l'externe grâce à la liquidité et à la solvabilité de la monnaie bancaire payée contre les bons par les « **consommateurs-producteurs communs** » et qui est déposée sur les comptes de l'**ESMC**, l'exploitant du progiciel **MCNP**, auprès des banques.

f. Historique de l'entreprise

L'Entreprise Sociale de Marché Commun (**ESMC**) est porteuse du progiciel **MCNP**. Le **MCNP** est le logiciel apporté par le Réseau pour le Développement de la Masse par sa Ressource (**ReDÉMaRe**). L'exploitation du progiciel **MCNP** a eu ses débuts difficiles face à l'opinion hostile au concept. Ceci a poussé les pouvoirs publics à une mauvaise appréciation, compte tenu de l'originalité de l'idée innovante. C'est ainsi qu'est né l'affaire Ministère Public contre GIE **ReDÉMaRe** qui a vu ses actifs financiers gelés et ses biens mis sous scellés pour les chefs d'accusation de blanchiment d'argent, d'escroquerie et de faux et usage de faux.

Par l'**ordonnance N°46/10** portant débloqué de compte et restitution des avoirs aux adhérents, les fonds furent dégelés et distribués. **Cependant, à l'issue de la défense soutenue des conseils du GIE ReDéMaRe, la Cour Suprême et la Cour d'Appel de Lomé selon les arrêts N° 56 du 25 Août 2011 et N° 176/2011 du 14 Décembre 2011 annulent entre autre l'ordonnance N°46/10 et confirment le gel des avoirs et la mise sous scellé des biens jusqu'à la fin du jugement.**

Par l'ordonnance du parquet N° 914/10 et d'instruction N° 30/10 portant autorisation d'ouverture des portes et d'inventaire, les immobilisations corporelles sont mises sous tutelle de M. SAMA Essohamlon et déposées dans les immeubles situés à Lomé, quartier Wuiti-Atchati, angle rues Sagouda, Kiyéou et Bandjéli, actuel siège de l'ESMC SARL-U.

A l'issue des deux arrêts de la Cour Suprême et de la Cour d'Appel de Lomé, une requalification des faits faite par le Ministère public a revu les chefs d'accusation résumés comme suit : exercice illégal des opérations de banques ou d'établissements financiers, de fraudes fiscales et de blanchiment de capitaux.

Ouvert au Tribunal de première instance de première classe de Lomé le 17 novembre 2014 à la 2^e chambre correctionnelle, le procès, sous **ordonnance N° 914/10 du parquet DD N° 0349/15 du jugement du 23 Mars 2015**, statuant publiquement, contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort ; sursoit à statuer ; en avant dire droit, **ordonne une expertise technique.**

A l'audience publique ordinaire du Lundi 28 Septembre 2015, le tribunal de première instance de première classe de Lomé, 2eme chambre correctionnelle a rendu son verdict en ces termes :

« PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement, contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort :

SUR L'ACTION PUBLIQUE

Dit que les faits d'exercice illégal des opérations de banque ou d'établissements financiers, de fraudes fiscales et de blanchiment de capitaux reprochés aux prévenus ne sont pas caractérisés ;
En conséquence, renvoie ces derniers des fins de la poursuite:

SUR L'ACTION CIVILE

EN LA FORME

-Déclare le Ministère de l'Economie et des Finances agissant pour le compte de l'Etat, plaignant dans la présente cause irrecevable en son action ;

-Reçoit en revanche les prévenus en leurs demandes reconventionnelles ;

AU FOND

-Condamne le plaignant à leur payer la somme de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA à titre de dommages-intérêts ;

-Ordonne le dégel des fonds déposés sur les comptes ouverts au nom du GIE ReDéMaRe SA dans les livres des institutions de la place ;

-Déboute les prévenus de leurs autres demandes ;

-Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant toutes voies de recours : Laisse les dépens à la charge de l'Etat Togolais ;

Ainsi, fait, jugé et prononcé publiquement les jours, mois et ans que dessus ; »

C'est ainsi que s'est achevé en première instance l'affaire Ministère Public contre GIE ReDéMaRe.

C'est en marge de cette affaire, que « l'ESMC ReDéMaRe le MCNP » pour la consommation production commune dans le cadre des ODD.

g. Présentation du promoteur

L'initiateur du modèle ESMC, Mr SAMA Essohamlon promoteur du Réseau pour le Développement de la Masse par sa Ressource (ReDéMaRe), titulaire du progiciel Marché de Crédit en Nature

Pérenne (MCNP), de nationalité togolaise, est né le 17 Octobre 1964 à Anié dans tous pays. Très tôt, il s'enrôle dans l'armée togolaise pour la formation militaire et commando.

Il fut affecté à la police togolaise qu'il quittera plus tard pour s'engager dans la voie des réformes globales.

D'abord artiste engagé, auteur-compositeur de plusieurs chansons engagées, militant pour la réforme en vue de la justice sociale universelle, il sera ensuite épris de pragmatisme et de volonté du concret. Entrepreneur, Directeur de l'établissement Borg & Bigum Ouest Afrique, il se consacre désormais au métier d'écrivain essayiste en économie et à la recherche des voies et moyens capables d'assurer de façon pérenne l'amélioration du bien-être social par l'entremise de véritable model socio-économique.

Infatigable, pour atteindre ses objectifs, il se forme en autodidacte dans les disciplines clés pouvant lui permettre de poser les jalons de son idéologie fondée sur sa base de formation théologique qui a interdit la pratique de l'intérêt pour le commun des mortels et autorisé le marché pour tous et aussi de définir un cadre propice pour sa concrétisation. Il a entrepris à cet effet le développement du progiciel MCNP qui à lui tout seul connecte la masse aux Capitaux de Revalorisation et d'Accès aux Ressources (CRAR), met ensemble en Gestion d'Action Commune (GAC) les acteurs du marché et établit la Zone Protégée pour le Partage Equitable (ZPPE) par le biais de la permutation des pouvoirs d'achat entre les acteurs membres et leurs partenaires.

Mr SAMA a à son actif les ouvrages ci-après :

- L'Identité ReDéMaRe (SA) ;
- Modèle Economique ReDéMaRe (SA) ;
- Du bon Usage de la Monnaie ;
- ReDéMaRe, l'Ecole de la Solvabilité ;
- Comprendre le modèle ESMC et son système MCNP ;
- L'Economie Universelle : le Savoir pour les Avoirs et les Pouvoirs, un ouvrage de 4000 pages en trois volumes ;
- Les Thématiques de la Solvabilité ;
- MCNP, l'outil de solvabilité ou l'économie de la monnaie numérique ;
- Manuel d'utilisation et de déploiement du progiciel MCNP ;
- Le progiciel MCNP et
- 57 certificats de marque OAPI.

h. Organigramme Structurel de l'entreprise ESMC SARL-U

A insérer

III. Description du programme

a. Localisation du programme CMIT « Exploitation du progiciel MCNP »

Le programme relie les utilisateurs à chaque marché de proximité à partir du centre de base de données qui héberge le progiciel MCNP dans tous pays, découpé en régions, préfectures et municipalités.

b. Description du produit : Compte Marchand (CM)

Le produit CM est le compte numérique qui s'ouvre sur le progiciel MCNP. Il est destiné aux utilisateurs personnes physiques et morales qui participent aux actes d'achat et de vente en vue de la production, de la transformation et de la consommation dans un réseau commun.

Les catégories de clients pour les Comptes Marchands (Clientèle ciblée) :

Toutes entreprises et industries confondues des secteurs, public, privé et social ainsi que les salariés, les ménages et les individus.

c. Étapes du programme et dates prévues pour la réalisation de chaque étape

A insérer

d. Objectif général

- Réaliser aisément au moyen du progiciel **MCNP** l'organisation socio-économique à la base pour l'efficacité économique et la justice sociale universelle ;
- Doter désormais, grâce au progiciel **MCNP**, chaque être humain d'un Compte Marchand lui servant à participer à la consommation production commune par l'achat de bons de consommation récurrente et non récurrente au moyen de ses dépenses courantes en espèces et de la rémunération de son travail en bon de salaire.

e. Objectifs spécifiques

- Créer les centrales d'achat et de vente de tous les *biens*, les *produits* et les *services* dans chaque pays ;
- Créer les centres d'enrôlement dans chaque pays pour l'ouverture des Comptes Marchands à chaque individu et
- Créer des marchés centraux à proximité de chaque communauté pour satisfaire les demandes en *biens*, *produits* et *services* des titulaires des Comptes Marchands dans tous pays.

f. Les activités à mener

- Rendre opérationnel le progiciel **MCNP** dans tous pays ;
- Mettre en place le réseau de connexion fibre optique couplée à intranet dans tous pays ;
- Commander les kits d'enrôlement et les kits privatifs de solvabilité dans tous pays ;
- Sensibiliser la masse pour l'enrôlement dans le **MCNP** dans tous pays ;
- Vendre aux enrôleurs les unités KACM dans tous pays ;
- Former dans tous pays les enrôleurs locaux à l'utilisation des kits d'enrôlement ;
- Recruter dans tous pays les cadres à former en vue d'organiser et manager les Têtes de Division, les ingénieurs et techniciens supérieurs ainsi que tous les corps de métier dans le but de renforcer les capacités des acteurs producteurs, transformateurs et distributeurs dans les régions, les préfectures et les communes afin d'approvisionner continuellement en *biens*, *produits* et *services* locaux, les marchés de proximité de l'Entreprise Sociale de Marché Commun ;
- Former dans tous pays à la pratique de l'Entreprenariat Social de Marché Commun ;
- Sensibiliser dans tous pays la masse à l'Economie Sociale de Marché Commun ;
- Faire dans tous pays des aires de marché aménagées à proximité de la masse à la base, le cadre pour abriter les marchés de proximité de l'**ESMC** ;
- Mettre en place dans tous pays la formation de la population à l'utilisation des kits privatifs de solvabilité ;
- Lancer l'auto enrôlement dans tous pays ;
- Entamer le programme CMIT (Capital Minimal d'Investissement pour Tous) qui consiste à doter de bons de consommation récurrente, la masse bénéficiaire de ces aires de marché dans le cadre de l'**ESMC** ;

- Offrir dans tous pays une occasion première de réaliser de façon souveraine tous ses programmes de développement harmonieux.

g. Les résultats attendus

- Le progiciel **MCNP** est opérationnel dans tous pays ;
- Le réseau de connexion fibre optique couplée à intranet est mis en place dans tous pays ;
- Les kits d'enrôlement et les kits privatifs de solvabilité sont commandés dans tous pays ;
- La masse pour l'enrôlement dans le **MCNP** est sensibilisée dans tous pays ;
- Les unités KACM sont vendues aux enrôleurs dans tous pays ;
- Les enrôleurs locaux sont formés dans tous pays à l'utilisation des kits d'enrôlement ;
- Les cadres dans chaque pays sont recrutés et formés en vue d'organiser et manager les Têtes de Division, les ingénieurs et techniciens supérieurs ainsi que tous les corps de métier dans le but de renforcer les capacités des acteurs producteurs, transformateurs et distributeurs dans les régions, les préfectures et les communes afin d'approvisionner continuellement en biens, produits et services locaux, les marchés de proximité de l'Entreprise Sociale de Marché Commun ;
- La formation à la pratique de l'Entreprenariat Social de Marché Commun est réalisée dans tous pays ;
- La masse est sensibilisée dans tous pays à l'Economie Sociale de Marché Commun ;
- Les aires de marché aménagées à proximité de la masse à la base dans tous pays abritent les marchés de proximité de l'**ESMC SARL-U** ;
- La formation de la population à l'utilisation des kits privatifs de solvabilité est réalisée dans tous pays ;
- L'auto enrôlement est opérationnel dans tous pays ;
- Le programme CMIT (Capital Minimal d'Investissement pour Tous) est entamé dans tous pays ;
- L'occasion est offerte dans tous pays de réaliser de façon souveraine tous ses programmes de développement harmonieux.

IV. Plan de commercialisation

a. Stratégie du produit Compte Marchand **MCNP**

- Avantages qui motivent l'achat du Compte Marchand pour les personnes physiques :
 - Le simple fait d'effectuer ses dépenses quotidiennes en monnaie bancaire par le biais de son Compte Marchand **MCNP** devient une appartenance à la consommation-production commune.
 - L'appartenance à la consommation-production commune suit l'être humain du berceau à la fin de sa vie ;
 - Les bons de consommations récurrentes constituent l'accès :
 - à l'hébergement ;
 - au berceau ;
 - aux soins de santé ;
 - aux médicaments ;
 - aux aliments ;
 - à l'habillement ;
 - aux déplacements ;
 - aux enseignements ;

- aux apprentissages ;
 - aux formations ;
 - aux stages et recyclages ;
 - aux technologies de l'information et de la communication ;
 - aux voyages ;
 - aux loisirs... ;
 - Avoir donc un Compte Marchand **MCNP**, pour chaque être humain, c'est permettre à sa communauté de remplir et d'optimiser de façon autonome ses engagements sociaux économiques.
- Avantages qui motivent l'achat du Compte Marchand pour les entreprises et industries du marché :
- L'acquisition du Compte Marchand Entreprise conduit aux avantages suivants :
- La participation automatique à la Centrale d'Achats et de Ventes qui procure au secteur commercial des débouchés sûrs ;
 - La compétitivité grâce au paiement des charges par le biais des bons de consommations non récurrentes et récurrentes à durée déterminée entreprises;
 - La solidarité et la complémentarité dans les affaires commerciales avec tout l'ensemble des membres de la plateforme d'achats et de ventes. Ceci élimine les violences de la concurrence, de la compétitivité qui sont entre autres l'agressivité et l'exclusion ;
 - L'implication à la citoyenneté des entreprises nécessaire pour un climat social et environnemental apaisé ;
 - Emergence et développement technologiques assurées grâce aux offres et à la demande de la Centrale d'achats dont l'information est accessible à tous ;
 - L'atteinte de la robustesse pour la viabilité grâce au regroupement en Divisions avec les acteurs de la même filière d'activité sur la plateforme Centrale d'achats ;

L'organisation de la répartition sociale des actes du marché qui aboutit aux bons de consommations récurrentes dans toutes les communautés à la base dont les membres individuels et collectifs sont dotés de Compte Marchand.

Ce sont là quelques-uns des avantages individuels, commerciaux, industriels et sociaux qui motivent universellement l'achat du Compte Marchand de nos clients.

b. Stratégie de prix

Le cout d'achat des bons de consommations récurrentes se calcule en fonction des paramètres suivants :

- Le montant du bon périodique (50 000 par exemple) que multiplie la Période de Constitution du Capital (5,6 variable) ;

Le partenaire paiera pour le compte du tiers, la somme de 280 000 F CFA.

Les bénéficiaires, pour leur autonomie vis-à-vis du souscripteur, remboursent le montant initial du capital d'achat du bon de consommation récurrente inscrit au programme du progiciel **MCNP**.

Ce montant qui dans l'exemple ci-dessus est de 280 000 sera prélevé pour le compte du souscripteur pendant 22,4 périodes à compter de la date du positionnement de ce bon de consommation récurrente dans le compte du bénéficiaire titulaire.

Ceci rapporte au souscripteur en dehors des 280 000 remboursés en espèces, une marge de 140 000 en bons d'achat.

Notons que le remboursement du capital et le gain de bon d'achat du souscripteur sont prélevés sur le bon de consommation récurrente du bénéficiaire pendant 22,4 périodes.

NB : Ce cout minimum est pris, ici, en exemple dans un pays où la monnaie est le franc CFA. Le multiplicateur 5.6 est la PCK (Période de Constitution du Capital) et est fonction du pouvoir d'achat de la monnaie en cours dans chaque pays.

c. Stratégies de distribution

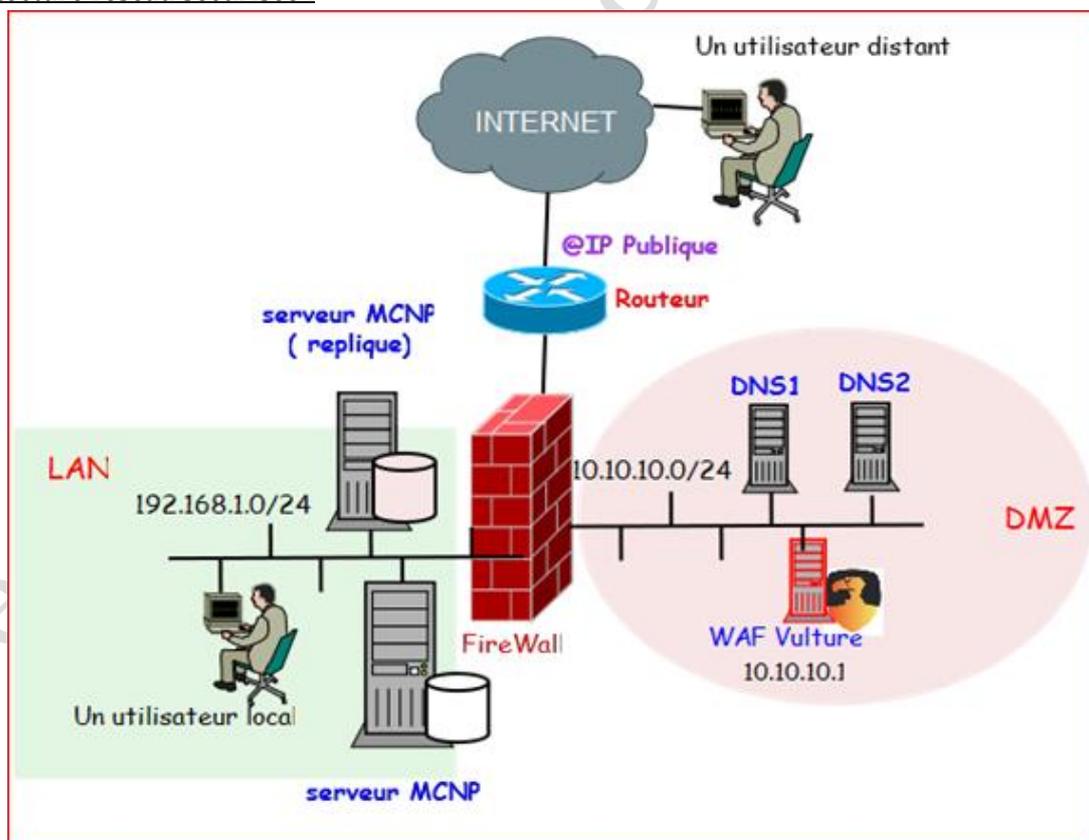
- Communication et marketing autour des appels à l'achat de compte marchand pour tiers et pour soi : appel aux CMFH, appel aux compétences, appel à l'achat de compte marchand pour tiers, appel à l'achat de compte marchand pour soi, appel à l'offre des biens ,produits et services, appel à l'offre de projet à but commercial et à but non commercial ;
- Installation des Centrales d'Achats et de Ventes dans les dans les villes et milieux ruraux de chaque pays pour installer les fournisseurs des biens, produits et services spécifiques et non spécifiques;
- Installation des Centres d'Enrôlement et des Marchés Centraux dans les autres villes et milieux ruraux pour l'enrôlement des personnes ciblées non et la mise en place des centres de production commune.

V. Plan d'opération

a. Outil de production

La plateforme **MCNP** composée du site web (www.esmc-gacsources.net, www.esmc-gacsources.com, www.esmc-gacsources.org), du progiciel **MCNP** hébergé dans un centre de données privé connecté à l'Internet par une architecture réseau sécurisée et les logiciels clients **MCNP**.

Architecture réseau sécurisée :



b. Mécanisme de production

La mise en place dans tous pays de la consommation production commune commence par la mise en place de la centrale d'enrôlement suivi par la mise en place progressive des Centrales d'Achat et de Vente de tous les *biens, produits et services* aux entreprises et industries de chaque pays.

Les centrales d'Achat et de vente sont une politique de réduction des coûts de consommation pour la production. Cette politique est en soi une optimisation d'achat de bons de consommation récurrente. C'est pourquoi la dépense en espèce des entreprises et industries sur la Centrale d'Achat et de vente est appelée Capital d'Achat de Bons de Consommation (KABC).

KABC non récurrente : son achat entraîne une réduction du coût de la consommation du *bien, du produit* ou du *service* auquel il est affecté. Le coût de la réduction varie entre 7,14 et 42,86 % ;

c. Modèle d'autofinancement sur la plateforme MCNP

La Centrale d'Achats et de Ventes concerne les acheteurs et les vendeurs Entreprises et Industries fournisseurs des biens, produits et services spécifiques aux utilisateurs de bons de consommation.

La centrale de la production commune concerne les acheteurs et les vendeurs Entreprises et Industries, utilisateurs des bons de consommation.

Ces deux marchés « Centrale d'Achats et de Ventes » et « centrale de la production commune » agissent en action commune sur notre plateforme. Cette action commune débouche sur la vente en dernier ressort à tout titulaire de Compte Marchand personne physique et morale par l'exploitant du progiciel **MCNP** qui dispose du KABC dans tous pays.

Le but recherché est d'assurer en dernier ressort aux fournisseurs, dans le cadre de la solvabilité macroéconomique, l'achat de leurs *biens, de leurs produits* et de leurs *services*.

C'est donc un échange solvable par principe. Les vendeurs sont les acheteurs et les acheteurs sont les vendeurs sur la même plateforme. L'équilibre recherché pour toute solvabilité est interne à la plateforme elle-même. La recherche de la solvabilité n'est aucunement liée à une source externe.

En d'autres termes nous, Communauté de la plateforme **MCNP**, obtenons du crédit auprès des fournisseurs grossistes, importateurs et exportateurs selon la modalité de paiement par traites numériques libellées en chèques pré-datés. En contrepartie nous leur revendons, par le biais de la réduction des coûts, toutes les marchandises dont ils ont besoin.

Les écarts de nos bilans sont comblés à court, à moyen et à long termes par la compensation sous la forme de consommation réciproque.

En somme les écritures des deux côtés de nos bilans s'équilibrent par effacement des chiffres entrés contre les chiffres sortis assurant ainsi le bon usage de notre argent sur nos comptes bancaires. Notre liquidité, à cet effet, reste en banque où elle est destinée à la caution et à la garantie pour la couverture des échéances par traites numériques libellées en chèques pré-datés sans rater aucune.

d. Capacité de constitution de la garantie de remboursement des traites numériques libellées en chèques pré-datés

- A la période d'incubation (à court terme), les dépassements sur les KABC seront comblés par les KACM ;
- A moyen terme les acquisitions immobilières formeront des titres de nantissement pour fortifier le KACM dans son rôle de combler les écarts ;

- A long terme, à maturité ou à la vitesse de croisière de notre productivité, les marchés de la production commune surtout, verseront le surplus de leur production pour satisfaire la demande totale des Centrales d'Achats et de Ventes. Ceci ralentira le creusement des écarts qui finira à l'équilibre total. C'est la solvabilité qui fait le gage de la viabilité ou de la pérennité de notre modèle économique.

e. Capacité de constitution de la garantie de remboursement des traites numériques libellées en chèques pré-datés

- A la période d'incubation (à court terme), les dépassements sur les KABC seront comblés par les KACM ;
- A moyen terme les acquisitions immobilières formeront des titres de nantissement pour fortifier le KACM dans son rôle de combler les écarts ;
- A long terme, à maturité ou à la vitesse de croisière de notre productivité, les marchés de la production commune surtout verseront le surplus de leur production pour satisfaire la demande totale des Centrales d'Achats et de Ventes. Ceci ralentira le creusement des écarts qui finira à l'équilibre total. C'est la solvabilité qui fait le gage de la viabilité ou de la pérennité de notre modèle économique.

Solvabilité à court terme : écarts comblés par KACM

A insérer

VI. Plan de financement

A insérer

a. Charges immobilisées

A insérer

b. Matériel existant

A insérer

c. Immobilisations financières

A insérer

d. Fonds actuel sur des nouveaux comptes bancaires ESMC SARL-U

A insérer

e. Evaluation et analyse du bilan au 28/05/2015

A insérer

VII. Le degré de solvabilité

A insérer

VIII. Evaluation des charges de fonctionnement du siège ESMC SARL-U

A insérer

IX. Budgets prévisionnels d'investissement

A insérer

X. Budget de fonctionnement du programme

A insérer

XI. Coût total du programme

A insérer

XII. Schéma du financement du coût total du programme

A insérer

a. Frais financiers

A insérer

b. Tableau d'amortissement des investissements

A insérer

c. Plan de constitution de la garantie de remboursement de la ligne d'aval

A insérer

d. Compte d'exploitation prévisionnel du 01/07/2015 au 31/07/2016

A insérer

ANNEXES

A insérer